



9 décembre 2008

Conseil de surveillance de l'IEOM

COMMUNIQUE

Le Conseil de surveillance de l'Institut d'Emission d'Outre-mer (IEOM) s'est réuni le 9 décembre 2008 à Paris sous la présidence de M. Jean-Pierre LANDAU, sous-gouverneur de la Banque de France, et en présence de M. Yves BARROUX, directeur général.

Le Conseil a fait un point sur la situation économique et financière des trois collectivités d'outre-mer du Pacifique.

Le Conseil a procédé à un examen de la situation monétaire au 30 juin 2008 ; il a fait le point sur l'impact de la crise financière sur les économies des trois collectivités. Dans le cadre du dispositif arrêté au plan national, un suivi régulier des crédits bancaires est effectué par l'Institut et les directeurs d'agence de l'IEOM assurent la fonction de médiateur local du crédit.

Compte tenu du contexte économique et monétaire qui prévaut dans les trois collectivités d'outre-mer du Pacifique et de l'évolution récente du taux directeur de l'Eurosystème, le Conseil de surveillance a décidé de diminuer le taux de réescompte de l'IEOM de 75 points de base pour le fixer à 2 % à compter du 16 décembre 2008.

Le Conseil a examiné et validé le budget de l'IEOM pour l'exercice 2009 tant en ce qui concerne les frais de fonctionnement que les investissements.